



TOUS ENSEMBLE POUR LA REGULARISATION GLOBALE DE TOUS LES SANS-PAPIERS !

Les collectifs du **Ministère de la Regularisation de Tous les Sans-Papiers** soutenus par La **Coordination Nationale des Sans-Papiers** appellent toutes les organisations politiques, syndicales, associatives et les citoyens à une **manifestation nationale unitaire le 9 Janvier 2010**

Après l'annulation par le Conseil d'Etat de la Circulaire du 7 janvier 2008, le ministère de l'Immigration n'a pas pris trop de temps à nous imposer une nouvelle feuille de route. C'est ainsi que, le 24 novembre dernier, Besson publiait une nième circulaire à partir de laquelle les préfectures sont appelées à examiner les dossiers des sans papiers. Mais, problème : cette circulaire n'est qu'un réchauffé de la défunte ; donc elle ne répond pas aux attentes des collectifs de sans papiers. Lors des rencontres du 10 octobre et du 20 novembre 2009 au ministère de l'Immigration, le cabinet de Besson s'est engagé à satisfaire les points suivants :

- le retour et la régularisation de Djimé NDIAYE, expulsé au Mali après 21 ans de présence en France et un contrat de travail
- la régularisation des 186 sans papiers restant sur les 300 du Boulevard du Temple
- le droit des Collectifs d'être REÇU dans les préfectures pour une DEFENSE ARGUMENTEE des dossiers

MANIFESTATION NATIONALE

SAMEDI LE 9 JANVIER À 13H

Départ du Ministère de la Régularisation de Tous les Sans-Papiers

(14 rue Baudelique – Métro Simplon – Ligne 4)

En direction du PALAIS de L'ELYSEE

Le **Ministère de la Régularisation Globale de Tous les Sans papiers (MRGTSP)** a mis en garde le ministère de l'Immigration contre tout texte discriminatoire. Soutenu par la **Coordination nationale des Sans Papiers (CNSP)**, il a transmis des propositions de régularisation des sans papiers. Et ils exigent la prise en compte de :

- 1- la situation dans les pays d'origine des déboutés du Droit d'asile
- 2- l'insertion, la solidarité, la citoyenneté et la durée de présence
- 3- la régularisation sur la base de la vie privée et familiale avec une carte de 10 ans
- 4- la régularisation sur la base du travail, ou la promesse d'embauche, ou le projet professionnel
- 5- les sans papiers victimes des licenciements
- 6- les malades, les étudiants, et les raisons humanitaires
- 7- la délivrance d'un « droit de circuler » aux sans papiers dont les dossiers sont en cours d'instruction.

Premiers signataires : Coordination nationale des sans papiers (CNSP), CSP 75, ALIF sans-papiers, CSP St Juste 17e, CSP 92, CSP Turcs & Kurdes, Coordination 93 des sans papiers en lutte, CSP 59, Les Sans-Papiers de DROIT DEVANT!!

Soutenus par: Alternative Libertaire, FASTI, NPA



TOUS ENSEMBLE POUR LA REGULARISATION GLOBALE DE TOUS LES SANS-PAPIERS !

Les collectifs du **Ministère de la Régularisation de Tous les Sans-Papiers** soutenus par La **Coordination Nationale des Sans-Papiers** appellent toutes les organisations politiques, syndicales, associatives et les citoyens à une **manifestation nationale unitaire le 9 Janvier 2010**

Après l'annulation par le Conseil d'Etat de la Circulaire du 7 janvier 2008, le ministère de l'Immigration n'a pas pris trop de temps à nous imposer une nouvelle feuille de route. C'est ainsi que, le 24 novembre dernier, Besson publiait une nième circulaire à partir de laquelle les préfetures sont appelées à examiner les dossiers des sans papiers. Mais, problème : cette circulaire n'est qu'un réchauffé de la défunte ; donc elle ne répond pas aux attentes des collectifs de sans papiers. Lors des rencontres du 10 octobre et du 20 novembre 2009 au ministère de l'Immigration, le cabinet de Besson s'est engagé à satisfaire les points suivants :

- le retour et la régularisation de Djimé NDIAYE, expulsé au Mali après 21 ans de présence en France et un contrat de travail
- la régularisation des 186 sans papiers restant sur les 300 du Boulevard du Temple
- le droit des Collectifs d'être REÇU dans les préfetures pour une DEFENSE ARGUMENTEE des dossiers

MANIFESTATION NATIONALE

SAMEDI LE 9 JANVIER À 13H

Départ du Ministère de la Régularisation de Tous les Sans-Papiers

(14 rue Baudelique – Métro Simplon – Ligne 4)

En direction du PALAIS de L'ELYSEE

Le **Ministère de la Régularisation Globale de Tous les Sans papiers (MRGTSP)** a mis en garde le ministère de l'Immigration contre tout texte discriminatoire. Soutenu par la **Coordination nationale des Sans Papiers (CNSP)**, il a transmis des propositions de régularisation des sans papiers. Et ils exigent la prise en compte de :

- 1- la situation dans les pays d'origine des déboutés du Droit d'asile
- 2- l'insertion, la solidarité, la citoyenneté et la durée de présence
- 3- la régularisation sur la base de la vie privée et familiale avec une carte de 10 ans
- 4- la régularisation sur la base du travail, ou la promesse d'embauche, ou le projet professionnel
- 5- les sans papiers victimes des licenciements
- 6- les malades, les étudiants, et les raisons humanitaires
- 7- la délivrance d'un « droit de circuler » aux sans papiers dont les dossiers sont en cours d'instruction.

Premiers signataires : Coordination nationale des sans papiers (CNSP), CSP 75, ALIF sans-papiers, CSP St Juste 17e, CSP 92, CSP Turcs & Kurdes, Coordination 93 des sans papiers en lutte, CSP 59, Les Sans-Papiers de DROIT DEVANT!!

Soutenus par: Alternative Libertaire, FASTI, NPA



TOUS ENSEMBLE POUR LA REGULARISATION GLOBALE DE TOUS LES SANS-PAPIERS !

Les collectifs du **Ministère de la Regularisation de Tous les Sans-Papiers** soutenus par La **Coordination Nationale des Sans-Papiers** appellent toutes les organisations politiques, syndicales, associatives et les citoyens à une **manifestation nationale unitaire le 9 Janvier 2010**

Après l'annulation par le Conseil d'Etat de la Circulaire du 7 janvier 2008, le ministère de l'Immigration n'a pas pris trop de temps à nous imposer une nouvelle feuille de route. C'est ainsi que, le 24 novembre dernier, Besson publiait une nième circulaire à partir de laquelle les préfectures sont appelées à examiner les dossiers des sans papiers. Mais, problème : cette circulaire n'est qu'un réchauffé de la défunte ; donc elle ne répond pas aux attentes des collectifs de sans papiers. Lors des rencontres du 10 octobre et du 20 novembre 2009 au ministère de l'Immigration, le cabinet de Besson s'est engagé à satisfaire les points suivants :

- le retour et la régularisation de Djimé NDIAYE, expulsé au Mali après 21 ans de présence en France et un contrat de travail
- la régularisation des 186 sans papiers restant sur les 300 du Boulevard du Temple
- le droit des Collectifs d'être REÇU dans les préfectures pour une DEFENSE ARGUMENTEE des dossiers

MANIFESTATION NATIONALE

SAMEDI LE 9 JANVIER À 13H

Départ du Ministère de la Régularisation de Tous les Sans-Papiers

(14 rue Baudelique – Métro Simplon – Ligne 4)

En direction du PALAIS de L'ELYSEE

Le **Ministère de la Régularisation Globale de Tous les Sans papiers (MRGTSP)** a mis en garde le ministère de l'Immigration contre tout texte discriminatoire. Soutenu par la **Coordination nationale des Sans Papiers (CNSP)**, il a transmis des propositions de régularisation des sans papiers. Et ils exigent la prise en compte de :

- 1- la situation dans les pays d'origine des déboutés du Droit d'asile
- 2- l'insertion, la solidarité, la citoyenneté et la durée de présence
- 3- la régularisation sur la base de la vie privée et familiale avec une carte de 10 ans
- 4- la régularisation sur la base du travail, ou la promesse d'embauche, ou le projet professionnel
- 5- les sans papiers victimes des licenciements
- 6- les malades, les étudiants, et les raisons humanitaires
- 7- la délivrance d'un « droit de circuler » aux sans papiers dont les dossiers sont en cours d'instruction.

Premiers signataires : Coordination nationale des sans papiers (CNSP), CSP 75, ALIF sans-papiers, CSP St Juste 17e, CSP 92, CSP Turcs & Kurdes, Coordination 93 des sans papiers en lutte, CSP 59, Les Sans-Papiers de DROIT DEVANT!!

Soutenus par: Alternative Libertaire, FASTI, NPA